

Addendum aux conditions générales Lumify

Si votre achat comprend une Lumify Ultrasound Solution, les conditions reprises dans le présent addendum s'appliquent en complément de l'offre et/ou du contrat et des conditions générales qui y sont exposées. En cas de contradiction, les dispositions du présent addendum prévalent sur les conditions générales exposées dans l'offre, mais pas sur les dispositions de l'offre et/ou du contrat.

Définitions

Lumify App : application Lumify nécessaire pour utiliser la Lumify Ultrasound Solution.

Lumify Transducer : appareil Lumify permettant au client de prendre des images échographiques.

Lumify Ultrasound Solution : solution d'échographie complète Lumify, composée du Lumify Transducer, de la Lumify App et de l'appareil compatible homologué (acheté par le client).

Lumify Website : le site Web Philips Lumify, accessible via un lien Web, où le client peut trouver plus d'informations sur Lumify.

1. La Lumify App ne peut être utilisée qu'en association avec le Lumify Transducer sur des appareils repris dans la liste du matériel compatible publiée sur le Lumify Website. Philips a le droit de modifier occasionnellement cette liste du matériel compatible sans notification préalable.
2. La Lumify App est disponible sur Google Play Store. Après téléchargement, la Lumify App est uniquement disponible en mode démonstration. Cette Lumify App est complètement disponible une fois que le client a acheté et enregistré le Lumify Transducer auprès de Philips.
3. Pour utiliser la Lumify Ultrasound Solution, le client doit acquérir à sa charge et à ses risques le matériel compatible repris dans la liste du matériel compatible publiée sur le Lumify Website. Le matériel compatible n'est pas compris dans l'achat d'une Lumify Ultrasound Solution.
4. Philips n'est pas responsable de l'entretien et des réparations du matériel compatible, qui ne sont pas compris dans l'achat d'une Lumify Ultrasound Solution. Il incombe au client de se procurer le matériel compatible et de l'entretenir, le (faire) réparer et/ou le remplacer à sa charge et à ses risques.
5. Philips n'est pas responsable de la protection du matériel compatible. Aucun logiciel antivirus et/ou de protection pour le matériel compatible n'est fourni à l'achat de la Lumify Ultrasound Solution. Il incombe au client de prévoir un logiciel antivirus et de protection adéquat pour le matériel compatible et d'empêcher toute infection de ce matériel par des virus. Il incombe au client d'installer et d'entretenir des pare-feu ou d'autres dispositifs de protection des données adéquats sur le matériel compatible.
6. Aucune connexion Internet n'est nécessaire pour utiliser la Lumify Ultrasound Solution. Il en faut toutefois une pour télécharger la Lumify App et enregistrer toute configuration unique (composée d'un appareil compatible, du système d'exploitation de l'appareil compatible (et ses mises à jour), de la Lumify App et du Lumify Transducer) chez Philips.

7. Dans le cadre de la Lumify Ultrasound Solution, Philips recueillera périodiquement des informations de journalisation du système. En achetant la Lumify Ultrasound Solution, le client marque son accord avec cette collecte d'informations. Les méthodes de collecte et de traitement sont expliquées dans la Privacy Notice.

8. Sauf disposition contraire dans le contrat, Philips accorde une garantie de soixante (60) mois sur la Lumify Ultrasound Solution. Cette période débute à la livraison de la Lumify Ultrasound Solution chez le client, c'est-à-dire au moment où le client signe pour réception. Cette garantie n'est valable que pour le Lumify Transducer livré, pas sur les éventuels accessoires.

9. Sauf disposition contraire dans l'offre ou le contrat, sont exclus de la garantie visée au point 8 :

- les dommages résultant d'un mauvais usage, d'un usage incorrect ou de nature strictement cosmétique ;
- l'entretien ou le remplacement d'autres pièces de la Lumify Ultrasound Solution que celles reprises dans l'offre ou le contrat ;
- la fourniture de services ou pièces spécifiquement exclus dans l'offre ou le contrat ;
- la fourniture de services ou la prise en charge de frais liés à tout dommage, modification structurelle de la Lumify Ultrasound Solution ou incident résultant de l'utilisation d'accessoires liés à la Lumify Ultrasound Solution ;
- l'entretien nécessaire à la suite (1) d'un plan, une spécification ou une instruction du client ou son (ses) représentant(s), (2) du non-respect des instructions et recommandations de Philips, à moins que ce soit le fait de Philips ou de ses sous-traitants, (3) de l'association ou l'utilisation de la Lumify Ultrasound Solution avec du matériel qui n'est pas repris sur la liste du matériel compatible, (4) de toute modification ou rangement, maniement, utilisation ou entretien inadéquat de la Lumify Ultrasound Solution par quelqu'un d'autre que Philips ou ses sous-traitants, (5) de dommages dus à des causes extérieures, quelle qu'en soit la nature, (6) de négligence ou mauvais usage de la Lumify Ultrasound Solution ;
- les (frais de) matériaux, pièces, consommables et/ou main-d'œuvre qui ne sont pas ou n'ont pas été fournis par Philips ou ses sous-traitants ;
- les (frais de) consommables, à moins qu'ils soient spécifiquement repris dans l'offre ou le contrat ;
- la (les frais de) révision de la Lumify Ultrasound Solution ;
- la fourniture de mises à jour logicielles, de sauvegardes ou la programmation de code sur mesure ;
- la réalisation de l'entretien sur le site du client ou de la Lumify Ultrasound Solution, en dérogation de ce qui est visé au point 9 ;
- la réalisation de l'entretien ou la réparation d'un matériel compatible avec la Lumify Ultrasound Solution ainsi que les accessoires de la Lumify Ultrasound Solution ;
- la couverture de la Lumify Ultrasound Solution qui est utilisée en dehors de la Belgique.

10. Le recours du client pour des dommages à la Lumify Ultrasound Solution couverts par la garantie (cf. les dispositions du point 9) se limite à la réparation ou au remplacement du Lumify Transducer une (1) fois tous les douze (12) mois.

11. La garantie est accordée par Philips sur la Lumify Ultrasound Solution au premier acheteur du produit et elle n'est pas cessible. Toute vente, location ou autre cession de la Lumify Ultrasound Solution à quelqu'un d'autre que le premier acheteur annule toute garantie sur la Lumify Ultrasound Solution.

12. Aucun entretien périodique planifié n'est nécessaire pour la Lumify Ultrasound Solution. Les éventuelles opérations de maintenance corrective seront effectuées à distance. En achetant la Lumify Ultrasound Solution, le client accorde à Philips le droit d'accéder à distance à la Lumify Ultrasound Solution pour réaliser cette maintenance.

13. L'installation de la Lumify Ultrasound Solution et de la Lumify App relève de la responsabilité du client et n'est pas comprise dans l'achat de la Lumify Ultrasound Solution. Les mises à jour et mises à niveau système pour la Lumify Ultrasound Solution ne sont disponibles que sous la forme de mises à jour logicielles à télécharger via la Lumify App. Sauf disposition contraire dans le contrat, les mises à niveau de la Lumify Ultrasound Solution ne font pas partie de l'achat.